SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

COMPTE-RENDU
COMITE SYNDICAL

Séance du : 28 juin 2017	Date de convocation : 14 juin 2017

Pour la décisions 1	Pour le vote du compte administratif	Pour toutes décisions à compter de la troisième
Nombre de délégués syndicaux en exercice : 25	Nombre de délégués syndicaux en exercice : 25	Nombre de délégués syndicaux en exercice : 25
Nombre de délégués syndicaux présents : 21	Nombre de délégués syndicaux présents : 21 (22 moins le Président pour le vote)	Nombre de délégués syndicaux présents : 22
Nombre de délégués syndicaux absents : 4	Nombre de délégués syndicaux absents : 3	Nombre de délégués syndicaux absents : 3
Nombre de votants : 21	Nombre de votants : 21 + 1 pouvoir = 22	Nombre de votants : 22 + 1 pouvoir =23

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin, le Comité Syndical du Pays Santerre Haute Somme, légalement convoqué, s'est réuni, à 18h00 dans les locaux du Pays Santerre Haute Somme à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL.

Membres présents votants :

- **CC de Haute Somme** : Guy BARON – Jean Marie BLONDELLE – Dominique CAMUS – Claude COULON – Maryse FAGOT (présente à compter du compte administratif et 1 pouvoir de Philippe VASSANT) – Valérie KUMM – Jean Dominique PAYEN (représentant Eric FRANCOIS).
- **CC de l'Est de la Somme** : Julie CODRON – Hervé FRIZON – Vincent JOLY – Frédéric LECOMTE – Yves Marie MEURET (représentant André SALOME) – Françoise RAGUENEAU (représentant Christian AVY) - Bertrand VERMANDER – Jean Marc WISSOCQ
- **CC Terre de Picardie** : Robert BILLORE – Gérard CARON – Philippe CHEVAL – Bruno ETEVE (représentant Michel GUILBERT) - Daniel MANNENS – Chantal ROUVROY (représentant José SUEUR) - Régis VENTELON

Titulaires absents excusés : Thérèse DHEYGERS – Eric FRANCOIS (représenté par JD PAYEN) – Arnold LAIDAIN – Philippe VASSANT (pouvoir à M FAGOT) – Christian AVY (représenté par F RAGUENEAU) – André SALOME (représenté par Y MEURET) – Michel GUILBERT (représenté par B ETEVE) – José SUEUR (représenté par C ROUVROY)

Délégués suppléants présents non votants : Jacques VANOYE – Philippe SY.

Suppléants absents excusés : Magali CRAPPIER - Olivier HENNEBOIS – Anne Marie HARLE – Françoise MAILLE.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BLONDELLE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

****

Ordre du jour :

Finances :
- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2016 (budget principal et budget annexe)
- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016 (budget principal et budget annexe)
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 (budget principal et budget annexe)
- Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 (budget principal et budget annexe)

Administration générale :
- Création d'un emploi de « chargé de mission économie » et modification du tableau des effectifs.

Culture :
- Pays d'Art et d'Histoire : demande de financements LEADER 2016/2017
- Les chemins artistiques : poursuite du projet en 2017/2018
- Aides aux projets culturels structurants :
  - ✓ Révision des critères d'attribution des subventions relatives aux projets culturels structurants et révision des modalités de versement des subventions du Syndicat Mixte
  - ✓ Attribution des aides aux porteurs de projets :
    . Association de la Boule Bleue : Festival de la Boule Bleue 2017
    . Association Bachianas : Cirq'Ô Champs 2017
    . Commune de Ham : Salon des arts visuels de Ham

Aménagement :
- Validation de la stratégie et de la présidence du GAL

Questions diverses.

****

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

****

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical qui s'est tenu le 26 avril 2017. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

1- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2016

BUDGET PRINCIPAL

- Section d'investissement
  - . Résultat N-1 reporté : - 56 703.28 €
  - . Dépenses 2016 : 158 610.75 €
  - . Recettes 2016 : 130 919.70 €
  - . Résultat de l'exercice : - 27 691.05 €
  - . Résultat cumulé : **- 84 394.33 €**
- Section de fonctionnement
  - . Résultat N-1 reporté : + 470 493.70 €
  - . Part affectée à l'investissement en N-1 : 56 703.28 €
  - . Dépenses 2016 : 693 173.07 €
  - . Recettes 2016 : 698 470.25 €
  - . Résultat de l'exercice : + 5 297.18 €
  - . Résultat cumulé : **+ 419 087.60 €**

. Soit un résultat global cumulé sur le total des sections de 334 693.27 €

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité approuve le Compte de Gestion du Trésorier relatif au budget principal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

BUDGET ANNEXE

- Section d'investissement
  - . Résultat N-1 reporté : - 12 422.90 €
  - . Dépenses 2016 : 0 €
  - . Recettes 2016: 2 531 €
  - . Résultat de l'exercice : + 2 531.00 €
  - . Résultat cumulé : **- 9 891.90 €**
- Section de fonctionnement
  - . Résultat N-1 reporté : - 2 403.01€
  - . Dépenses 2016 : 44 183.06 €
  - . Recettes 2016 : 61 911 €
  - . Résultat de l'exercice : + 17 727.94 €
  - . Résultat cumulé : **+ 15 324.93 €**

. Soit un résultat global cumulé sur le total des sections de + 5 433.03 €

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité approuve le Compte de Gestion du Trésorier, relatif au budget annexe ADS pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean-Marie BLONDELLE est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget principal et du compte administratif du budget annexe ADS.

- ✓ Considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Marie BLONDELLE, le Comité Syndical, à l'unanimité vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 relatif au budget principal et arrête les comptes comme suit.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	158 610.75 €	693 173.07 €
RECETTES	130 919.70 €	698 470.25 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	. **27 691.05 €**	**+ 5 297.18 €**
Solde annuel des 2 sections	. 22 393.87 €	
Reports exercice n-1	. **56 703.28 €**	**+ 413 790.42 €**
Solde cumulé	. **84 394.33 €**	**419 087.60 €**
Solde cumulé des 2 sections	+ 334 693.27 €	

BUDGET ANNEXE

- ✓ Considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Marie BLONDELLE, le Comité Syndical, à l'unanimité vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 relatif au budget annexe ADS et arrête les comptes comme suit.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0.00 €	44 183.06 €
RECETTES	2 531.00 €	61 911.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	**+ 2 531.00 €**	**+ 17 727.94 €**
Solde annuel des 2 sections	20 258.94 €	
Reports exercice n-1	. **12 422.90 €**	. **2 403.01 €**
Solde cumulé	. **9 891.90 €**	**+ 15 324.93 €**
Solde cumulé des 2 sections	+ 5 433.03 €	

3 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

BUDGET PRINCIPAL

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter =	+ 419 087.60 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D 001) :	- 84 394.33 €
. Solde des Restes à Réaliser d'investissement :	0 €
SOIT un déficit d'investissement :	- 84 394.33 €
SOIT un besoin en autofinancement :	**- 84 394.33 €**

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité décide de reprendre le résultat comme suit :

. Compte 1068 (recettes) : 84 394.33 € afin de couvrir un besoin de financement en investissement.
. Chapitre 002 (recettes) : 334 693.27 €, excédent reporté en section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter =	+ 15 324.93 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D 001) :	- 9 891.90 €
. Solde des Restes à Réaliser d'investissement :	0 €
SOIT un déficit d'investissement :	- 9 891.90 €
SOIT un besoin en autofinancement :	**- 9 891.90 €**

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité décide de reprendre le résultat comme suit :

. Compte 1068 (recettes) : 9 891.90 € afin de couvrir un besoin de financement en investissement.
. Chapitre 002 (recettes) : 5 433.03 €, excédent reporté en section de fonctionnement.

4 - Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2017

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes :

	Chap	Article	*Montant BP*	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS) à la fonction concernée
Résultat de fonctionnement reporté	002	002	*0.00*	0	334 693.27 €	334 693.27 €

En dépenses :

Chapitre	Article	*Montant BP*	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
011	6228	*0 €*	3	4 000.00 €	4 000 €
023	023	*91 452 €*	8	36 000.00 €	127 452 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes :

	Chapitre	Article	*Montant BP*	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
Excédent de fonctionnement capitalisé	10	1068	*0 €*	01	84 394.33 €	84 394.33 €
	021	021	*91 452 €*	8	36 000.00 €	127 452 €

En dépenses :

	Chapitre	Article	*Montant BP*	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
Solde d'exécution de la section	001	001	*0 €*	01	84 394.33 €	84 394.33 €
	20	202	64 638 €	8	36 000.00 €	100 638.00 €

✓ Le comité syndical valide à l'unanimité par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2017 du budget principal.

BUDGET ANNEXE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes :

	Chap	Article	*Montant BP*	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS) à la fonction concernée
Résultat de fonctionnement reporté	002	002	*0.00*	8	5 433.03 €	5 433.03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses :

	Chapitre	Article	*Montant BP*	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
Solde d'exécution de la section	001	001	*0.00*	8	9 891.90	9 891.90

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANTERRE HAUTE SOMME
Département de la Somme

En recettes :

	Chapitre	Article	*Montant BP*	Fonction	Propositions	Montant total (BP + BS)
Excédent de fonctionnement capitalisé	10	1068	*0.00*	8	9 891.90	9 891.90

✓ Le comité syndical valide à l'unanimité par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2017 du budget annexe ADS.

5 - Création d'un emploi de « chargé de mission économie » et modification du tableau des effectifs.

Proposition : Créer un emploi de chargé de mission Economie et modifier le tableau des effectifs.

L'emploi à créer au 1er juillet 2017 :

- Catégorie A
- Grade : Attaché territorial
- Possibilité de recruter un contractuel conformément à l'article 3-3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Si contractuel, minimum BAC+2 ayant de préférence une expérience professionnelle en lien avec le poste. Rémunération du contractuel : selon profil et expérience dans la limite du dernier indice de la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés + régime indemnitaire.

✓ Le comité syndical valide à l'unanimité la création d'un emploi permanent de chargé de mission Economie tel que présenté en amont et approuve la mise à jour du tableau des effectifs du Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme à compter du 1er juillet 2017 comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIF BUDGETAIRE	MISSIONS Les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Directeur
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé de mission urbanisme et développement local
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé de mission tourisme
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé de mission Economie / Développeur (Responsable Développement Economique)
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Coordinateur culturel
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé de mission Pays d'Art et d'Histoire

Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé de mission Economie
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2ème classe	COMPLET	1	Responsable Administrative et Financière
Culturelle	Assistant territorial de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Assistant de conservation du Patrimoine	COMPLET	1	Chargé de mission Patrimoine
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif de 2ème ou de 1ère classe	COMPLET	2	Instructeur ADS
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	COMPLET	1	Assistant Administratif
			TOTAL	12	

6 - Pays d'Art et d'Histoire : demande de financements LEADER 2016/2017

Au vu de la durée du travail nécessaire au dossier de candidature, deux dossiers de demandes de financement FEADER seront déposés, un pour les années 2016-2017 et un pour les années 2018-2019.

Le premier dossier de demande de financement Feader/Leader couvre donc la période juin 2016 à décembre 2017.

Dépenses prévisionnelles 2016-2017

Nature des dépenses	Montant
Chargée de mission	41 000
Frais de mission	2 400
Frais d'accueil, de réception	2 000
Communication	10 000
Total	55 400

Recettes prévisionnelles 2016-2017

Financement	Montant	Taux
FNADT	8 864	16%
FEADER	35 456	64%
Syndicat Mixte	11 080	20%
Total	55 400	100%

Le Président précise que les 16 % de FNADT ont déjà été accordés.

- ✓ Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver l'opération, de demander une autorisation de commencement anticipé le cas échéant, de valider le plan de financement et de solliciter des partenaires financiers notamment au titres du FNADT et du FEADER, d'autoriser le président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

7 - Les chemins artistiques : poursuite du projet en 2017/2018

Pour la poursuite des « chemins artistiques », une convention sera signée à l'automne avec les partenaires financiers pour la période 2017/2020. Dans ce cadre, la DRAC octroie annuellement des financements par année scolaire, chevauchant ainsi deux années civiles.

C'est la raison pour laquelle, le Comité Syndical est invité à délibérer sur la poursuite de cet engagement au-delà de 2017.

✓ Le comité syndical à l'unanimité :

- Confirme les engagements réciproques sur ce dispositif pour les trois années, notamment avec la DRAC des Hauts de France ;
- S'engage à réserver des crédits au budget primitif 2018 dans le cadre de la convention triennale 2017/2020
- Autorise le président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

8 - Aides aux projets culturels structurants : Révision des critères d'attribution des subventions relatives aux projets culturels structurants et révision des modalités de versement des subventions du Syndicat Mixte

Il est proposé de réviser les critères d'attribution des subventions octroyées aux projets culturels structurants en raison de la diminution de l'enveloppe globale réservée à cet effet.

Une note détaillée a été envoyée à chacun des membres du comité syndical. En résumé :

Calcul du montant de la subvention : Base x coefficient

Base :

- Plafond de 1 500 € sur assiette plafonnée à 20 000€ maximum (soit 7,5 %)
- Si assiette inférieure à 20 000€ : on applique 7,5%
- Si assiette supérieure à 20 000€ : plafond de 1 500€

Coefficient :

- De 36 à 40 points obtenus après analyse des critères = 100
- En deçà de 36 : on divise la note obtenue par 40

Calcul du montant de la subvention : Base x coefficient

- Surcote appliquée pour toute note obtenue d'au moins 36 points (dans la limite du plafond d'aide)
- Décote de 100 € appliquée du 25ème au 18ème point.
- En dessous de 18 points : pas de financement.

Versement des subventions

- Versement en une fois à la notification de la subvention.
- Remboursement demandé au bénéficiaire si : engagements non tenus ou si la part du maître d'ouvrage n'atteint pas 20% du montant de l'assiette.

✓ Le comité syndical à l'unanimité :

- Valide les nouveaux critères d'attribution pour les subventions culturelles octroyées par le Pays.
- Valide les nouvelles modalités de versement des subventions octroyées par le Syndicat Mixte : le bénéficiaire pourrait être amené à rembourser une partie ou la totalité de la subvention si d'une part ses engagements ne sont pas tenus et si, d'autre part, le bénéficiaire ne justifie pas d'au moins 20 % de part de maîtrise d'ouvrage du montant total de l'assiette subventionnable.

9 - Aides aux projets culturels structurants : attribution des aides aux porteurs de projets

Au vu des nouveaux critères, il est proposé de valider les avis de la Commission Culture du 20 juin 2017 pour les projets suivants :

NOM DU PROJET / FESTIVAL DE LA BOULE BLEUE
RESUME DU PROJET
Le festival de la Boule Bleue a vu le jour en 2005 sur la commune de Roisel. Depuis 2015 il est installé sur Péronne. Le Festival propose chaque année deux jours de musique festive autour des cuivres alliant la création artistique professionnelle, amateur et les actions menées sur le territoire.
CALENDRIER
A partir du 26 août : lancement du festival Off 1er et 2 septembre : festival
COÛT TOTAL = 72 000 € / **MONTANT ASSIETTE SUBVENTIONNABLE** = 32 200 €
MONTANT VALIDE PAR LA COMMISSION CULTURE : 1 163 €

NOM DU PROJET / FESTIVAL CIRQ'Ô CHAMPS
RESUME DU PROJET
La Compagnie Bachianas organise tous les ans, avec le soutien du Pôle National Cirque et Arts de la Rue un festival autour des arts du cirque. Ce festival associe la création artistique professionnelle à l'action culturelle menée auprès des habitants.
CALENDRIER
Du 16 au 26 août : résidences de création et actions de médiation sur le territoire 26 et 27 août : festival à Flers
COÛT TOTAL : 36 150 € / **MONTANT ASSIETTE SUBVENTIONNABLE** : 28 750 €
MONTANT VALIDE PAR LA COMMISSION CULTURE : 1 256 €

NOM DU PROJET / SALON DES ARTS VISUELS DE HAM
RESUME DU PROJET
Temps fort autour des arts visuels mettant en avant la création contemporaine, les artistes amateurs et les actions culturelles menées autour du projet.
CALENDRIER
Du 13 au 17 mars : actions de médiation 18 au 26 mars : Salon (expositions)
COÛT TOTAL = 20 872 € / **MONTANT ASSIETTE SUBVENTIONNABLE** = 8 905 €
MONTANT VALIDE PAR LA COMMISSION CULTURE : 518 €

Il est à noter que la ville de Ham a tenu compte des observations formulées, par le passé, par le Syndicat Mixte. En effet, elle a engagé des actions de médiation auprès des jeunes publics en particulier, dans la semaine qui précède le salon.

✓ Le comité syndical valide à l'unanimité les décisions de la commission culture.

10 - Validation de la stratégie et de la présidence du GAL

Dans le cadre du conventionnement, le Pays doit présenter une stratégie. Un document a été envoyé à chaque membre du comité (projet de convention comprenant la stratégie).

La stratégie repose sur 2 objectifs stratégiques au sein desquels sont déclinés 8 objectifs opérationnels :

Objectif Stratégique n°1 : Diversifier et promouvoir les activités touristiques et de loisirs

- Cet objectif vise à prolonger la politique de diversification touristique engagée précédemment afin d'offrir des activités de détente dans un cadre de vie aéré et préservé. La nouvelle offre devra être valorisée auprès des résidents et des touristes et devra s'articuler avec l'offre des territoires voisins. La finalité de cet objectif est la consolidation de la Destination Haute-Somme, la création de richesses et d'emplois.

. Favoriser l'appropriation et la découverte du patrimoine naturel et paysager autour de la vallée de la Somme
. Capter les populations de passage grâce à une offre diversifiée et aux portes d'entrée stratégiques du territoire
. Sensibiliser, communiquer, promouvoir, l'offre tant pour les populations de passage, que les résidents et les professionnels
. Développer les interconnexions avec les territoires voisins

Objectif Stratégique n°2 : Développer les échanges entre résidents facilitant l'inclusion de chacun

- Cet objectif vise au développement du lien social au sein des espaces de vie du territoire. Les actions pourront se traduire par le développement d'activités culturelles participant à l'identité du territoire mais aussi par l'initiation à de nouvelles pratiques d'échanges entre résidents. La finalité de cet objectif est l'accessibilité de tous à la nouvelle offre de loisirs.

- Développer des lieux d'échanges favorisant les liens entre les habitants et contribuant au renouveau de la vie de nos communes
- Soutenir les initiatives culturelles et patrimoniales qui font l'identité du territoire et la fierté des habitants
- Améliorer les conditions d'accès physiques, psychologiques et financiers aux activités de loisirs du territoire
- Développer les liens entre les villes et les villages

✓ Le comité syndical, à l'unanimité décide de :

- Conforter la décision du Comité de Programmation du GAL de prendre comme président du GAL, le président du syndicat Mixte et Arnold LAIDAIN comme vice-Président.
- Valider la stratégie locale de développement resserrée et, par extension, ses fiches actions et sa maquette financière ;
- Valider le projet de convention ;
- Autoriser le Président à signer tous documents, conventions et avenants permettant la mise en œuvre de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat de ruralité.

Le Président rappelle que nous avons eu connaissance du dispositif en août 2016 et qu'il nous avait été demandé d'y répondre pour une signature en décembre 2016. Finalement cela a été reporté par les services de l'Etat au 29 juin 2017. M.CHEVAL souhaitait à cet effet que tous les membres du comité et les maires du territoire soient conviés. La demande est restée sans réponse et finalement la signature est dorénavant prévue pour septembre 2017.

Avec l'accord des ECPI membres, le syndicat mixte a donc répondu à cet appel à candidatures. Un travail a été engagé en coopération avec les EPCI. L'Etat a apporté ses conseils dans l'élaboration du dossier.

Une fois le contrat signé, des fonds pourront être attribués au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL). Le contrat de ruralité, d'une durée de 4 ans, devrait permettre de réserver des fonds à hauteur de deux millions environ par an, pour le territoire.

Ces fonds sont essentiellement destinés aux EPCI. Pour la première année, les opérations devront être engagées en 2017.

Plan Paysage.

Le comité syndical du 26 avril dernier avait émis un avis favorable sur le fait de candidature au dispositif.

Nous avons été informés ce jour que le dossier avait reçu un avis favorable permettant ainsi de percevoir pour toute la démarche un montant de 30 000 € de la DREAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Marie BLONDELLE Secrétaire de séance	Philippe CHEVAL Président	Jean-Marie BLONDELLE Président le vote du Compte Administratif